

RIPEC C3

Promotion interne - repyramidage

Avis consultatif !!!!

RIPEC C3

5 jours, Toulouse

2 rapporteurs

3 groupes (2 MCF, 1 PR sur 2 j)

Avis consultatif !!!!

Egalité (référent.e.s)



794 dossiers : 592 MCF, 202 PR

28% MCF femmes (26% de la section)

16% PR féminines (19% de la section)

[PEDR 2021 taux identiques]

La « fenêtre »

- Activités des 4 dernières années (i.e. 2022 : 1/1/2018 à 31/12/2021)
- Congé (maternité, paternité, parental, longue maladie, etc.) ou temps partiel sur la période
 - => encourager les candidates et les candidats qui sont dans cette situation à étendre d'eux et d'elles-mêmes la période dans leur rapport d'activités :
 - pour un congé maternité, il est admis que l'extension porte au-delà de la durée du congé lui-même et puisse aller jusqu'à 18 mois
 - pour les autres cas, l'extension peut aller jusqu'à concurrence de la durée pour un arrêt ou au prorata de la durée pour un temps partiel

Critères



- Avis de l'établissement n'est pas un critère
- Dossiers activité normale (volume statutaire d'interventions et contribution scientifique)
=> pas lieu d'avis réservé => selon grille d'évaluation fournie, l'avis a, dans ce cas, été favorable
- Evaluer ce qui est un « plus » % activité standard : responsabilités importantes, investissement ayant eu une portée reconnue significativement dans la communauté, ou des contributions ou une production en recherche ou en pédagogie qui ont eu un impact important
 - ⇒ avis très favorable
 - ⇒ informer pour que la section puisse apprécier à sa juste valeur l'importance des tâches mentionnées
- Tâches collectives ?
 - fonctions qui comportent une part significative de gestion (resp. départ : personnels BIATSS, de budget, etc.)
 - activités pédagogiques ou scientifiques avec forte part administrative
- **Enseignement** : la section 27 considère que les **heures complémentaires**, même lorsque celles-ci sont en nombre très élevé, ne sont pas un critère suffisant pour émettre un avis très favorable.

Recommandations

- Expliciter la charge horaire d'enseignement (i.e. si CRCT, délég, congé,... si heures sup. enseignement ou REH/*décharge* en heures comp,...)
- Attention à la **cohérence locale** : co-responsabilités, partagées ou successives, préciser les dates début/fin,...
- Sections vides sans que le dossier fournisse d'explications qui aideraient à en comprendre la raison => avis réservé sur la partie en question
- Dossiers trop succincts sur la description de tâches collectives (liste d'items, une ligne)
⇒ variation importante d'un établissement à l'autre

Bilan

	Activité pédagogique			Activité scientifique			Responsabilités collectives et tâches d'intérêt général		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
MCF	397	192	3	299	213	80	175	128	289
PR	105	91	6	113	84	5	108	61	33

A noter : La procédure d'attribution de la prime individuelle évolue !

- A compter de la campagne 2023, les instances de consultation (CAcR et sections du CNU) rendront respectivement un avis unique sur l'ensemble du dossier du candidat, qui précisera **au titre de quelle(s) mission(s)** au sens de l'article L. 123-3 du code de l'éducation le bénéfice de la prime est proposé
- L'avis du CNU sera rendu préalablement à celui du conseil académique

Promotion interne - repyramidage

263 dossiers

3 jours, Montpellier

triplettes

Avis consultatif !!!!

Evaluation

acquis de l'expérience / aptitude professionnelle

- investissement pédagogique
- activité scientifique
- responsabilités collectives et d'intérêt général.

=> avis très favorable (A), favorable (B) ou réservé (C)

+ commentaire : statistiques avis rendus + phrase(s) explicitant et soulignant les points majeurs de l'avis partagé et validé par toute la section

Comment avons-nous procédé ?

- **Nous ignorons le nb de supports ouverts par l'établissement**
- L'avis de l'établissement n'est pas un critère : avis indépendant
- Tous les dossiers d'un même établissement/site (hors « Paris ») ont été examinés à la suite, ce qui permet de faciliter la prise en compte relative d'un même contexte local
- Dans le cas de sites avec plusieurs établissements, pas d'interclassement des dossiers des différents établissements => tous les dossiers d'un même établissement sont examinés à la suite
- 2 parties : acquis de l'expérience et aptitude professionnelle
 - ensemble de la carrière **depuis le recrutement**
 - dynamique du dossier sur les années récentes

=> Mise en exergue dans le vecteur de notes + dans le commentaire textuel, « mérite de donner lieu à audition » (donc *effectif peut être > nb de supports*)

Repyramidage



31% des candidatures (% de femmes MCF 26%)

Candidatures féminines :
moyenne 9,79 (vs. 9,33)

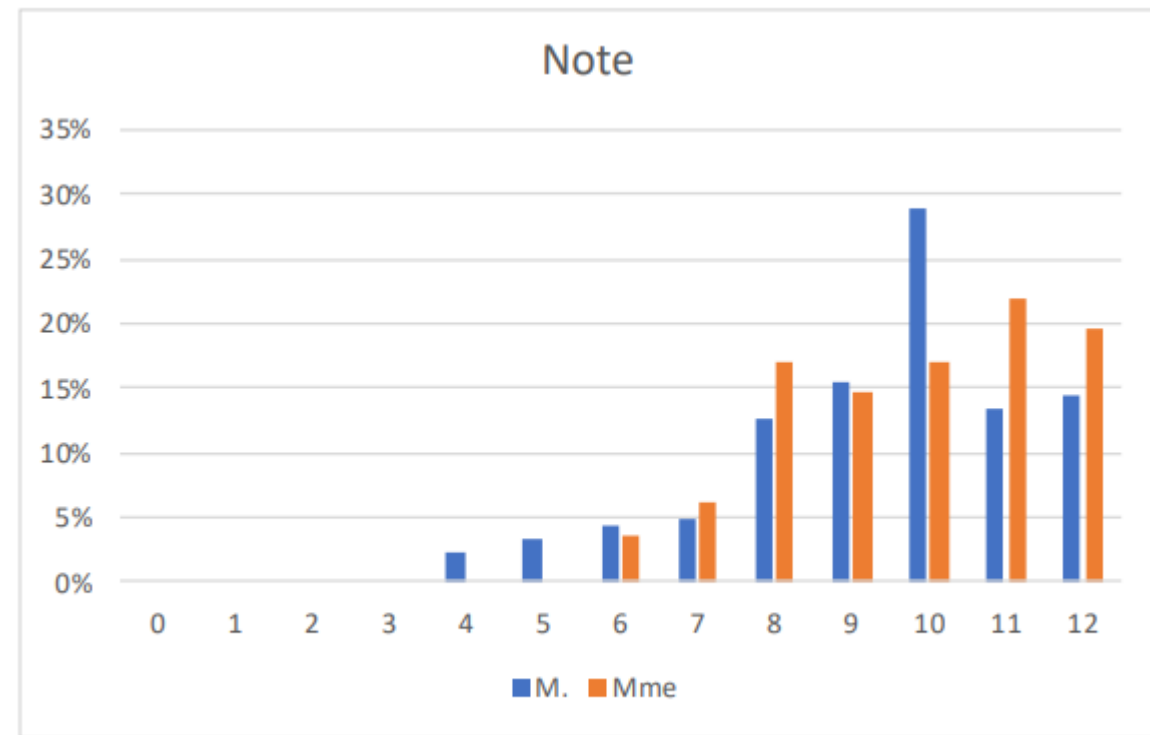
2 points à un avis A

1 point à un avis B

0 point à un avis C

⇒ note vecteur des six avis

entre 0 et 12 pour chaque candidature.



Répartition des pourcentages de dossiers par note

Avis section 27

	Investissement pédagogique			Activité scientifique			Responsabilités collectives et d'intérêt général		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Acquis de l'expérience	227	35	1	214	48	1	126	115	22
Aptitude professionnelle	177	85	1	167	90	6	78	141	44

Recommandations

- Respecter la trame fournie pour le rapport d'activité
- Promotion de corps : ensemble de la carrière, depuis le recrutement et donc l'accès au corps MCF
- Présentation des responsabilités « dans la bonne case » (même si parfois de plusieurs natures, pédagogiques, collectives, scientifiques)
 - ⇒ se référer à la répartition proposée par la trame répartition : « direction », animation, montage de formations, resp. UE, parcours, formation,... pédagogique, “direction de composante”, collective
 - ⇒ part prépondérante d'activités de gestion (budget, recrutements, encadrement,...) relève des responsabilités collectives (par exemple responsable de département)
 - ⇒ répartition si partagé, dates début/fin + précises,... attention aux recouvrements
- Dossiers trop succincts sur la description de tâches collectives (liste d'items, une ligne)
 - ⇒ variation importante d'un établissement à l'autre
- Informer pour que la section puisse apprécier à sa juste valeur l'importance des tâches mentionnées.

Bilan



- 271 candidatures : 263 candidatures ont été examinées, 8 promues en 46-*
 - 52 établissements, 31% femmes, 69% hommes
 - 121 « méritent de donner lieu à audition », 36% femmes, 64% hommes
 - Sur les 263 : 69 promues au repyramidage, dont 31 au titre de 2021 et 38 au titre de 2022.
 - Parmi les 69, 23 femmes (33%) et 46 hommes (67%)
 - Parmi les 69, 59 ont obtenu « mérite de donner lieu à audition » (donc 10 n'étaient pas nos « champion.ne.s » ;-))
 - Ces 59 candidatures émanent de 44 établissements
- => pour 86% des candidatures promues (85% des établissements), les avis de la section 27 et la décision de l'établissement convergent

Suite...

Avis consultatif !!!!!

- Pas un « concours »
- Avis + ou – suivis par les Président.es, CAC,...
- Critères locaux : égalité, ancienneté, « potentiel » ou services rendus,...
- Recours + ou – gracieux
- Avis connu & consultable à la fin du processus
- ...